
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
05 AVRIL 2017 - 17 H 30**

<p>ORDRE DU JOUR</p>

M. le Maire	Ouverture de la séance
M. le Maire	Appel et lecture des pouvoirs M. le Maire Désignation du secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.
M. le Premier Adjoint	Lecture des décisions municipales prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

SERVICES TECHNIQUES

- 1°) DENOMINATION DU PARVIS DE LA GARE.
(*item 9.1*)
- 2°) DEMANDE DE SUBVENTIONS A L'ETAT (FIPD), LA REGION (F2S) ET AU DEPARTEMENT POUR MISE EN PLACE D'UN SYSTEME D'ALERTE « ATTENTAT-INTRUSION » DANS LES ECOLES, CRECHES ET CENTRES DE LOISIRS MUNICIPAUX COMPATIBLES AVEC LES PROCEDURES P.P.M.S. (PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETE).
(*item 7.5*)

POLICE MUNICIPALE

- 3°) DEMANDE DE SUBVENTIONS A L'ETAT DANS LE CADRE DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE AU TITRE DE L'EQUIPEMENT DES POLICES MUNICIPALES EN GILETS PARE-BALLES.
(*item 7.5*)

JURIDIQUE

- 4°) MODIFICATIONS, CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE CERTAINS TARIFS DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC LIEE AUX ACTIVITES BALNEAIRES DU LOT DE PLAGE N° 1 ET AVENANT N° 1 AU SOUS-TRAITE D'EXPLOITATION.
(item 1.2)
- 5°) MODIFICATIONS, CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE CERTAINS TARIFS DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC LIEE AUX ACTIVITES BALNEAIRES DU LOT DE PLAGE N° 2 ET AVENANT N° 1 AU SOUS-TRAITE D'EXPLOITATION.
(item 1.2)
- 6°) CREATION D'UNE REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LE SALON DU VIN "ESPRIT ROSE" ORGANISE PAR LE ROTARY CLUB.
(item 3.5)

TOURISME

- 7°) PLAGE SANS TABAC ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE COMITE DEPARTEMENTAL DES ALPES-MARITIMES DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER.
(item 6.4)
- 8°) DOCUMENT COMPLEMENTAIRE A LA DEMANDE DE CLASSEMENT DE LA COMMUNE EN STATION CLASSEE DE TOURISME - ABSENCE D'INFRACTION AUX LEGISLATIONS ET REGLEMENTATIONS SANITAIRES DE LA COMMUNE.
(item 8.9)
- 9°) FETE DU TERROIR 2017 – DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-MARITIMES ET DU CONSEIL REGIONAL PROVENCE ALPES COTE D'AZUR.
(item 7.5)

FINANCES

- 10°) BUDGET PRIMITIF 2017.
(item 7.1)
- 11°) VOTE DES TAUX 2017.
(item 7.2)
- 12°) TAXE D'HABITATION – MODIFICATION DE LA MAJORATION DE LA COTISATION DUE AU TITRE DES LOGEMENTS MEUBLES NON AFFECTES A L'HABITATION PRINCIPALE.
(item 7.10)

- 13°) MODIFICATIONS DES CREDITS DE PAIEMENTS DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES : N° 162 LES JACQUONS, N° 164 EXTENSION DU CIMETIERE ST MARC, N° 166 AD'AP ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX ET N° 167 CREATION D'UN LOCAL ASSOCIATIF AVENUE DES PLANTIERES.
(item 7.1)
- 14°) MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 161 AMENAGEMENT DES PROMENADES DU LITTORAL.
(item 7.1)
- 15°) MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 163 EXTENSION DU CONSERVATOIRE MUNICIPAL.
(item 7.1)
- 16°) MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 165 EXTENSION DE LA VIDEOPROTECTION.
(item 7.1)

RESSOURCES HUMAINES

- 17°) MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 12 FEVRIER 2015 PORTANT SUR LES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS, DU CONSEILLER MUNICIPAL TITULAIRE D'UN MANDAT SPECIAL ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES.
(item 5.6)

JEUNESSE

- 18°) SUBVENTION 2017 - A. G. A. S. C.
(item 7.5)
- 19°) CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION «ROBINSON 06» - ANNEE 2017.
(item 7.5)
- 20°) CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT EN FAVEUR DE « L'ASSOCIATION REGIONALE POUR LA PROMOTION DES ACTIONS DE SANTE » DITE A.R.P.A.S. - ANNEE 2017.
(item 7.5)

SPORT

- 21°) CONVENTION REGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA COMMUNE ET LES ASSOCIATIONS SPORTIVES PERCEVANT UNE SUBVENTION ANNUELLE DE MOINS DE 23 000 € POUR L'ANNEE 2017.
(item 7.5)

- 22°) CONVENTION D'OBJECTIFS REGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « STADE LAURENTIN ATHLETISME » DONT LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEPASSE 23 000 € ANNUELS, POUR L'ANNEE 2017.
(item 7.5)
- 23°) CONVENTION D'OBJECTIFS REGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « STADE LAURENTIN BASKET » DONT LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEPASSE 23 000 € ANNUELS, POUR L'ANNEE 2017.
(item 7.5)
- 24°) CONVENTION D'OBJECTIFS REGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « FEDERATION DU STADE LAURENTIN » DONT LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEPASSE 23 000 € ANNUELS, POUR L'ANNEE 2017.
(item 7.5)
- 25°) CONVENTION D'OBJECTIFS REGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « STADE LAURENTIN FOOTBALL » DONT LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEPASSE 23 000 € ANNUELS, POUR L'ANNEE 2017.
(item 7.5)
- 26°) CONVENTION D'OBJECTIFS REGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « STADE LAURENTIN GYMNASTIQUE ARTISTIQUE » DONT LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEPASSE 23 000 € ANNUELS, POUR L'ANNEE 2017.
(item 7.5)
- 27°) CONVENTION D'OBJECTIFS REGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « STADE LAURENTIN GYMNASTIQUE RYTHMIQUE » DONT LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEPASSE 23 000 € ANNUELS, POUR L'ANNEE 2017.
(item 7.5)
- 28°) CONVENTION D'OBJECTIFS REGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « STADE LAURENTIN JUDO » DONT LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEPASSE 23 000 € ANNUELS, POUR L'ANNEE 2017.
(item 7.5)
- 29°) CONVENTION D'OBJECTIFS REGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « STADE LAURENTIN NATATION SPORTIVE » DONT LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEPASSE 23 000 € ANNUELS, POUR L'ANNEE 2017.
(item 7.5)

- 30°) CONVENTION D'OBJECTIFS REGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « STADE LAURENTIN RUGBY » DONT LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEPASSE 23 000 € ANNUELS, POUR L'ANNEE 2017.
(item 7.5)
- 31°) CONVENTION D'OBJECTIFS REGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « STADE LAURENTIN VOLLEY » DONT LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEPASSE 23 000 € ANNUELS, POUR L'ANNEE 2017.
(item 7.5)
- 32°) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION « FEDERATION DU STADE LAURENTIN » D'UN MONTANT DE 12 000 € POUR L'ANNEE 2017.
(item 7.5)
- 33°) CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT-DU-VAR ET L'ASSOCIATION « AZUR SPORT SANTE », DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DE L'ACTION "PREVENTION ACTIVE SENIOR".
(item 6.4)
- 34°) CONVENTION REGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA COMMUNE ET LES ASSOCIATIONS SPORTIVES BENEFICIANT D'UNE MISE A DISPOSITION GRACIEUSE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS POUR L'ANNEE 2017.
(item 6.4)

- QUESTIONS ORALES -

° _ ° _ °

° _ °

°